



Guide Pratique « Gestion des déchets bois dans les entreprises bois-construction »

L'objectif de ce guide est de fournir aux entreprises de la filière bois-construction des informations pratiques pour gérer et valoriser leurs déchets bois de production. Le guide est structuré en trois étapes :

- 1. J'identifie et classe mes déchets ;
- 2. J'améliore la qualité de mes déchets ;
- 3. Je mets en place les voies de valorisation adaptées.

La première étape permet de se familiariser avec le référentiel de classification des déchets bois et d'identifier la classe de ses déchets de production en fonction du matériau et des produits appliqués à celui-ci. La seconde étape présente les pratiques réglementaires et préconisées sur le stockage, le tri et le traitement de ses déchets. Elle inclut également une introduction à l'écoconception. Enfin, l'étape 3 décrit les différentes voies de valorisation à la portée des entreprises en suivant la hiérarchie des modes de traitement, du réemploi à la valorisation énergétique. Une fiche synthétise le déroulement des trois étapes et les éléments importants, permettant ainsi d'avoir tous les points à retenir au sein d'un même visuel.

Pour en savoir plus : www.codifab.fr

Réalisation :

Avec le soutien du :

REALISATION



L'Institut Technologique FCBA (Forêt Cellulose Bois-Construction Ameublement), a pour mission de promouvoir le progrès technique, participer à l'amélioration de la performance et à la garantie de la qualité dans l'industrie. Son champ d'action couvre l'ensemble des industries de la sylviculture, de la pâte à papier, de l'exploitation forestière, de la scierie, de l'emballage, de la charpente, de la menuiserie, de la préservation du bois, des panneaux dérivés du bois et de l'ameublement. FCBA propose également ses services et compétences auprès de divers fournisseurs de ces secteurs d'activité. Pour en savoir plus : www.fcba.fr

FINANCEMENT



Le CODIFAB, Comité Professionnel de Développement des Industries Françaises de l'Ameublement et du Bois, a pour mission de conduire et financer, par le produit de la Taxe Affectée, des actions d'intérêt général en faveur des fabricants français de l'ameublement (meubles et aménagements) et du bois (menuiseries, charpentes, panneaux, bois lamellé, CLT, ossature bois, ...). Le CODIFAB fédère et rassemble 4200 PME/ETI et plus de 15000 artisans, représentés par leurs organisations professionnelles:



Les actions collectives ont pour objectif d'accompagner les entreprises de création, de production et de commercialisation par : une meilleure diffusion de l'innovation et des nouvelles technologies, l'adaptation aux besoins du marché et aux normes environnementales, la promotion, le développement international, la formation, et par toute étude ou initiative présentant un intérêt pour l'ensemble de la profession. Pour en savoir plus : www.codifab.fr